

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 JUIN 2014**

Délibération
n° 2014.06.202

**Convention relative
au financement des
études et des travaux
de la modernisation
de la signalisation
entre Angoulême et
Saintes (ligne de
Saint Michel à
Beillant)**

LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 juin 2014**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Didier LOUIS, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Jacky BOUCHAUD, Mireille BROSSIER, Gérard BRUNETEAU, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, François NEBOUT, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

Ont donné pouvoir :

Isabelle FOSTAN à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Xavier BONNEFONT à François ELIE, Patrick BOURGOIN à Danielle CHAUVET, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Elisabeth LASBUGUES à Joël GUITTON, Marie-Claude MONTEIL à André BONICHON, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Philippe VERGNAUD à Véronique DE MAILLARD

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD

Absent(s) :

Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2014

**DELIBERATION
N° 2014.06.202**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES ETUDES ET DES TRAVAUX DE LA
MODERNISATION DE LA SIGNALISATION ENTRE ANGOULEME ET SAINTES (LIGNE DE
SAINT MICHEL A BEILLANT)**

Par délibération n° 106 du 20 mai 2009, le conseil communautaire a approuvé la convention cadre relative aux travaux de modernisation et signalisation de la ligne Angoulême – Saintes.

Par délibération n°157 du 9 juillet 2009, vous avez approuvé la convention d'application relative au financement des travaux de voie.

Enfin, par délibération n°90 du 20 février 2014, le conseil communautaire avait approuvé l'avenant n°1 à cette convention qui arrête le nouveau plan de financement faisant apparaître une économie globale de 1.676 M€ soit pour notre collectivité une moins value de 12 481 € .

Cette convention a été passée entre l'Etat, la région Poitou-Charentes, le département de la Charente, le département de la Charente Maritime, La communauté d'agglomération du Grand Angoulême et le Réseau Ferré de France (RFF).

La ligne Angoulême – Saintes offre, dans son état actuel (signalisation manuelle, armement ancien et non homogène) des performances médiocres qu'il convient d'améliorer pour optimiser en particulier la qualité et le niveau de l'offre de transport de voyageurs.

Les études Avant-Projet conduites par RFF ont abouti à un programme d'opération qui consiste principalement à la mise en place d'un block automatique de signalisation en lieu et place du block manuel existant.

Dans le même temps, les partenaires ont lancé les études d'électrification des lignes de la Saintonge et du Pays Royannais pour permettre la circulation de TGV entre Paris et Royan. Ils souhaitent que le programme technique de l'opération de modernisation de la signalisation entre Angoulême et Saintes soit cohérent avec une électrification ultérieure de la ligne.

Il est donc proposé aux partenaires financiers la mise en place d'une convention de financement globale AVP-PRO-REA dite « phase 2 : signalisation » permettant :

- un engagement global des partenaires sur la totalité de l'opération,
- d'autre part l'annulation de la convention d'application AVP existante.

De par l'avenant à la convention d'application « travaux de modernisation de voie entre Angoulême et Saintes », la présente convention permet l'intégration des économies à hauteur de 1,676 M€ courants de l'opération dite phase 1 : « Modernisation de la voie entre Angoulême et Saintes », excepté pour RFF qui conserve sa participation initiale.

Pour rappel, ces économies par financeur permettent d'abonder d'autant leur participation respective au présent financement et sont réparties comme suit :

Co-financeurs	Economies récupérables sur la modernisation de voie en € courants
Etat	648 049 €

Région Poitou-Charentes	928 718 €
Département 16	62 401 €
Département 17	24 958 €
GrandAngouleme	12 480 €
FEDER	0
RFF	0
TOTAL	1 676 606 €

La durée prévisionnelle des études de projet est de **12** mois, à compter de la signature de la présente convention.

La durée prévisionnelle des travaux est de **33** mois, à compter de l'ordre de lancement des travaux par RFF.

L'estimation du coût global de l'opération est fixée, aux conditions économiques de **Janvier 2008** à : **29 381 500 € HT**, soit 37 750 000 € HT courants.

LES COCONTRACTANTS s'engagent à participer au financement des phases avant-projet, projet et réalisation de l'opération, selon la clé de répartition suivante :

Co-Financeurs	Coût total du projet AVP PRO REA € courants	Clé globale de répartition En %
Etat	14 129 773 €	37,4299%
Région Poitou-Charentes	14 323 842 €	37,9440%
Département de Charente	3 286 792 €	8,7067%
Département de la Charente Maritime	1 226 613 €	3,2493%
GrandAngoulême	392 980 €	1,0410%
RFF	4 390 000 €	11,6291%
TOTAL	37 750 000 €	100,0000%

Le total des participations de l'agglomération du GrandAngoulême sur la modernisation de la ligne Angoulême Saintes se monte donc à 107 019 + 392 980 = 499 999 € qui correspond à la somme inscrite dans le CPER 2007-2013.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 3 juin 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER le projet de convention relative au financement des études et des travaux de la modernisation de la signalisation entre Angoulême et Saintes.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou M. Michel GERMANEAU en sa qualité de 4^{ème} vice-Président en charge de l'aménagement durable du territoire et des politiques de mobilité à signer la convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 juillet 2014	<u>Affiché le :</u> 03 juillet 2014